



## **1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 septembre 2011**

Monsieur Jean-Luc FOURET souligne que les deux questions posées en fin de séance par madame Marianne BLANCHARD ne figurent pas au procès verbal :

- Etat d'avancement des projets sur la zone artisanale : quelques contrats de vente de terrain ont été signés et concernant l'un d'entre eux : le permis de construire a été refusé et doit être représenté. La discrétion reste encore de mise en ce qui concerne les autres projets.
- Entretien des deux ronds-points situés à l'entrée du village : l'entretien du rond-point de FM Logistique ne relève a priori pas de la commune mais de la DDE. Quant à celui du centre de secours, il est dorénavant entretenu par les employés municipaux.

En dehors de ces remarques, **le procès-verbal du conseil du 16 septembre 2011**, adressé au préalable à chaque Conseiller Municipal, n'amène aucun commentaire particulier et **est adopté à l'unanimité.**

## **2. Proposition de Réseau Ferré de France (voie ferrée)**

Les parcelles de terrain, sur lesquelles est implantée l'ancienne ligne de chemin de fer, situées sur la commune sont en vente. Trois acheteurs potentiels se sont manifestés mais la commune peut faire jouer son droit de préemption. L'estimation globale faite par les Domaines se montant à plus de 76 000€, la commune ne se montrerait intéressée que par une partie de ces terrains à savoir deux parcelles représentant une surface totale de 29300m<sup>2</sup> pour un montant de 5567€ net vendeur. Ces deux parcelles: (ref OA 0369 et ZE 0011) permettraient d'acquérir les terrains de la voie ferrée qui s'étendent depuis la rue de la gare vers la rue de Gournay et légèrement au delà.

Monsieur le Maire précise ses motivations pour l'achat de ces deux parcelles :

- cette portion de la voie ferrée est située dans le centre de notre village et la cession à des tiers ne va pas dans le sens d'une préservation de notre patrimoine,
- l'acquisition de cette portion permettrait de créer à l'avenir un accès cyclable/piéton au centre bourg depuis la zone artisanale et le site de FM logistique, ce qui est un souhait de l'entreprise, et s'inscrirait dans le souhait de développement des voies de circulation non routières pour tous,
- la vente de ces parcelles à un tiers pourrait conduire à la destruction du pont de chemin de fer qui fait partie du patrimoine historique de Ressons-sur-Matz, et sert de ralentisseur pour les gros véhicules à l'entrée du village (obligation de passer en son milieu à une vitesse réduite.)

Monsieur le Maire justifie également son désintérêt pour le reste des parcelles :

- la commune surveille ses finances et la dépense pour la totalité est importante, qui plus est il sera alors à charge de la commune d'entretenir ces parcelles ce qui a un coût conséquent,
- une grande partie de la voie ferrée dont il ne souhaite pas se porter acquéreur est concernée par le périmètre du PPRT Total gaz et ne sera donc pas accessible.

Par ailleurs, Monsieur le Maire fait part du projet de création d'une voie verte à l'emplacement de la voie ferrée et communique aux membres du Conseil les orientations des maires concernés. Ainsi les communes de Coudun, Villers-sur-Coudun, La Neuville-sur-

Ressons, Ricquebourg, Biermont, et Roye-sur Matz ne se montreraient pas séduites pas ce projet.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité le projet d'achat des deux parcelles.**

### **3. Plan Local d'Urbanisme « débat complémentaire sur le PADD »**

Monsieur le Maire est tenu d'informer les conseillers sur le stade d'avancement du projet PLU. Le zonage des parcelles est quasiment terminée. Une réunion publique est prévue début janvier 2012 mais Monsieur le Maire souligne d'ores et déjà les bons conseils des citoyens qui sont venus en mairie participer à l'enquête publique.

Par ailleurs, il est rappelé que :

- les ilots intra-urbains situés à l'ouest du bourg (lieux dits « le Clos Saint Foin » et « la Chapelle l'Epine ») ainsi que la reconversion de l'ancien site industriel Yoplait permettront pleinement de répondre aux besoins de réserves foncières pour l'habitat et que dans ce cadre il n'est pas envisagé de réserver de terrains périphériques au bourg à cet usage.
- l'option de développement économique dans la partie Nord du bourg est abandonnée, au vue des difficultés d'accès et des contraintes liées à la proximité de Total Gaz, au profit du développement économique de la zone située entre la déchetterie et l'échangeur autoroutier.

Enfin, concernant les logements du projet urbain qui seront proposés à la location courant juillet 2012, Monsieur le Maire précise qu'il proposera en priorité les-dits logements aux ressortois et à leurs familles, ainsi qu'aux habitants des villages voisins.

### **4. Travaux rue du Clos du Chauffour**

Dans le cadre des travaux de réfection de la voirie et d'enfouissement des réseaux déjà votés, Monsieur le Maire annonce que grâce à l'intervention de Madame Murielle Guyout, chargée des relations collectivités locales chez France Telecom, la société France Telecom accepte de prendre à sa charge une partie du coût de l'enfouissement des réseaux à concurrence de 5053,96€.

D'autre part, monsieur Jean-Claude Thibault annonce que suite à la mise en garde de Veolia relativement à la pérennité des conduites d'eaux de cette rue alors que la voirie allait être refaite et à un problème de norme légale quant à l'éloignement de la borne d'incendie, un appel d'offres a été mené pour la réfection des conduites d'eau. Sept entreprises y ont répondu et l'entreprise retenue est CISE TP pour un montant de 43 642€.

Ces travaux de remise en état des conduites d'eau ne concernent que la partie de la rue comprise entre la RD82 (rue de Gournay) et l'emplacement du silo. La réfection des conduites sur la partie de la rue comprise entre le silo et la rue de la gare (bouclage) aurait engendré un coût supplémentaire de 28 342,50€.

Monsieur le Maire rappelle que pour l'ensemble des travaux de la rue du Clos du Chauffour, la commune aura bénéficié de plus de 88 000€ de subventions.

**Accord unanime du Conseil Municipal.**

## **5. Entreprises retenues pour les travaux de la salle du Conseil Municipal**

Monsieur Jean-Claude THIBAULT présente les entreprises retenues pour les travaux de réfection de la salle du Conseil Municipal :

Lot	Nbre de réponses à l'appel d'offres	Entreprise retenue	Montant H.T.
N°1 – Gros Oeuvre	2	ESC ROUAN	30 831,33 €
N° 2 – Boiseries	2	ARTISAL	38 220,00 €
N° 3 – Electricité	3	TALMANT	12 221,00 €
N°4 – Peintures	1	GORUCK	6 002,26 €
<b>Montant total des travaux</b>			<b>87 274,59 €</b>

Monsieur le Maire rappelle que la commune bénéficie, au titre de ces travaux de deux subventions :

25 000 € de réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur Philippe MARINI  
36 000€ de la DETR (ex DGE).

**Accord unanime du Conseil Municipal.**

## **6. Création de poste pour le remplacement de la secrétaire de Mairie par voie de mutation**

Madame Thérèse VANDERSTICHELE prenant sa retraite au printemps prochain, Monsieur le Maire a cherché des candidats à son remplacement. Il informe le Conseil Municipal du recrutement d'une personne venant d'une autre mairie.

**Accord unanime du Conseil Municipal.**

## **7. Questions diverses**

### **a) Dépôt de permis pour les 30 logements locatifs du Clos des Mailles**

A titre informatif, Monsieur le Maire informe les conseillers que l'OPAC a déposé les permis de construire pour 5 lots représentant 30 logements. Il est souligné que les logements en location et ceux accessibles à la propriété sont alternés. Les permis de construire non concernés par l'architecte des bâtiments de France devraient être délivrés sous deux mois et le début des constructions hors sol devraient apparaître vers le mois d'avril 2012.

Par ailleurs, la réception des travaux pour les dix logements destinés aux personnes âgées est prévue pour le 24 novembre 2011.

### **b) Local rue de Bayencourt**

Le Club House dont la construction, réalisée par les entreprises « Acroterre » et « Constructions du Matz », est prévue rue de Bayencourt et sera nommé « Maison des Associations ». Il servira également de bâtiment pour les boulistes.

Son coût de construction s'élève à 54 000€ déduction faite de la dotation promise par Monsieur le député François-Michel GONNOT.

#### **Accord du Conseil Municipal.**

##### **c) Formation des agents**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un courrier reçu du Président du CNPFT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) qui l'informe d'une légère augmentation du coût, à la charge de la commune, de la formation des agents municipaux.

Monsieur le Maire rappelle combien il tient à la formation de ses agents (57 jours de formation soit 342 heures de formation cette année) et propose de prendre en charge ce surcoût sans réduire ces temps de formation.

#### **Accord du Conseil Municipal**

##### **d) Sono de l'Eglise**

Le père Geoffroy de Lestrangé a adressé à Monsieur le Maire une requête de prise en charge par la Mairie des frais d'amélioration de la sono de l'Eglise pour un coût d'environ 7690€ (un autre devis est en attente)

Bien que ces travaux d'amélioration ne soient pas à proprement parler du ressort de la commune, le **Conseil municipal accepte de prendre en charge ces travaux** car l'Eglise accueille également 4 à 5 fois par an des concerts ou autres manifestations culturelles.

##### **e) Demande de nettoyage de la place de l'Eglise**

Monsieur Alain RUMEAU demande le nettoyage du parvis de l'Eglise au moins une fois par semaine. Il souligne que ce lieu est un espace public jonché de fientes de pigeons ce qui le rend insalubre et malodorant. De plus la municipalité ayant autorisé cet espace pour l'exercice d'un commerce de produits comestibles, il recommande que cet espace soit propre au moins la veille du jour où ce commerce doit avoir lieu.

Il est décidé de demander un nettoyage de la place au nettoyeur haute pression par les employés communaux et de faire appel à une société extérieure pour tacher de résoudre les problèmes liés à la présence des pigeons.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.**